

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ESPIET
SEANCE DU 12/04/2021**

L'an deux mil vingt et un le 12 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. CAZENAVE Didier, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 11

Convocation du 06/04/2021

Secrétaire de séance : Mme GUIONNEAU Claire

Etaient présents : M. CAZENAVE, DESPRIN, ELIES, FOUCAUD, FORTAGE, GENISSON, GUIONNEAU, LACOSSE, NUGUES

Etaient absents : M. DA COSTA, Mme MARTY, Mme MAQUET, M. TRIJASSON qui donne pouvoir à M. CAZENAVE, Mme GISSAT qui donne pouvoir à M. LACOSSE, Mme SEGUIN

DELIBERATION 210/2021 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les taux d'imposition communaux. Il rappelle le montant des taux de 2020 et informe du montant des bases d'imposition prévisionnelles 2021. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021

Libellés	Taux d'imposition 2020	Bases d'imposition prévisionnelle 2021	Taux votés En 2021	Produits En 2021
Taxe foncière (bâti)	20.20 %	429 500	37.66 %*	161750
Taxe foncière (non bâti)	40.50 %	28 500	40.50%	11 543

*Taux commune 2021 : 20.20 % + taux du département 17.66 %

BUDGET COMMUNAL 2021

Après avoir présenté le budget, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci. Le membres du Conseil municipal décide à l'unanimité de voter ce budget. .

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	580 173,79	431 539,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 148 634,79
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	580 173,79	580 173,79
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	170 426,28	96 855,10
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 73 571,18
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	170 426,28	170 426,28
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	750 600,07	750 600,07

DELIBERATION 215/2021 : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A LA FAMILLE CARRAU

Monsieur le Maire expose que l'objet de la présente acquisition permettrait d'aménager les alentours du complexe sportif en espaces de jeux notamment. C'est pour cela qu'il propose aux membres du Conseil municipal d'acquérir les parcelles

AD 55 « Ribeyreau » pour une contenance de 2069 m²

AD 68 « Ribeyreau » pour une contenance de 4270 m²

AD 73 « Ribeyreau » pour une contenance de 2303 m²

AD 78 « Ribeyreau » pour une contenance de 845 m²

Total : 9 487 m² au prix de 3000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cet achat et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Le Conseil municipal approuve la proposition de faire rédiger l'acte d'achat par le SDEEG.

DELIBERATION 216/2021 : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A LA FAMILLE LONGUEVERGNE

Monsieur le Maire expose que l'objet de la présente acquisition permettrait d'aménager les alentours du complexe sportif en espaces de jeux notamment ou autre. C'est pour cela qu'il propose aux membres du Conseil municipal d'acquérir les parcelles :

- AD 53 « Ribeyreau » pour une contenance de 2594 m²
- AD 54 « Ribeyreau » pour une contenance de 726 m²
- Total : 3320 m² au prix de 1100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cet achat et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Le Conseil municipal approuve la proposition de faire rédiger l'acte d'achat par le SDEEG.

GROUPEMENT D'ACHAT DE FOURNITURE ELECTRIQUE SDEEG

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de groupement d'achat de fourniture électrique avec le SDEEG à partir de 2022 pour une durée de 3 ans. Les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour effectuer ce renouvellement.

INSTALLATION D'UNE OMBRIERE PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire présente un devis d'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking de la mairie. Le coût de cette installation reviendrait à 130 000€ au SDEEG. La commune n'aurait rien à payer et serait rémunérée 100 € par an. Monsieur DESPRIN précise qu'il n'est pas d'accord avec ce projet, qu'il préférerait planter des arbres ; Plusieurs conseillers demandent le report de ce projet.